



Arras, le 24 août 2018

Restrictions de déplacement des supporters du FC Metz à l'occasion de la rencontre du 28 août 2018 à Lens

Le Racing Club de Lens recevra le 28 août 2018 à 20h45 le FC Metz, au stade Bollaert-Delelis de Lens, dans le cadre de la Coupe de la Ligue.

Cette rencontre est classée à risques, en raison des tensions existantes entre supporters ultras des deux clubs, les précédentes rencontres ayant systématiquement été émaillées d'incidents entre supporters, mais également avec les forces de l'ordre.

Dans ce type de situation, des dispositifs d'encadrement peuvent être mis en place, avec le concours des clubs, pour encadrer les supporters dans leurs déplacements. Toutefois, les supporters du FC Metz se déplacent en général de manière individuelle et il est impossible de prévoir et d'organiser des déplacements accompagnés permettant d'assurer la sécurité de tous.

C'est pourquoi, en raison du risque élevé de troubles à l'ordre public lors de cette rencontre entre les deux clubs, Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais, a décidé de prendre un arrêté de restriction de déplacement des supporters du FC Metz à Lens le mardi 28 août 2018.

L'arrêté s'applique le 28 août 2018 de 8 heures à minuit. Il interdit à tout supporter du FC Metz, ou toute personne se comportant comme tel, d'accéder au stade Bollaert-Delelis et de circuler ou de stationner sur la voie publique dans les périmètres prévus par cet arrêté.

Les forces de l'ordre sont chargées de veiller au respect de ces restrictions de déplacement et le non-respect est punissable pénalement.